



SNUipp-FSU 23

Déclaration du SNUipp-FSU23

Installation de la CAPD : mardi 13 décembre 2011



SNUipp-FSU 23

L'installation de cette nouvelle CAPD est l'occasion pour le SNUipp-FSU23 de rappeler son attachement au bon fonctionnement du paritarisme, élément indispensable de garantie des droits individuels de nos collègues, d'équité de traitement de leurs situations, de transparence des décisions prises par l'administration suite à l'avis des commissions paritaires et de bon fonctionnement du Service Public d'Éducation.

Les élections professionnelles qui permettent à nos collègues de désigner leurs représentants constituent un moment de démocratie sociale important. Les enseignants ne s'y trompent pas et habituellement y participent très massivement. En 2008, ils étaient plus de 65% à s'exprimer en Creuse. Or, cette année, malgré nos efforts quotidiens pour leur apporter une aide technique, la participation a enregistré un recul avec 63% de participation en Creuse. Ce recul, certes plus faible que celui constaté en moyenne dans toute la France, résulte pour l'essentiel de la non prise en compte de nos demandes pour rendre les conditions de vote correctes. De très nombreux dysfonctionnements lors du vote exclusif par internet ont privé un certain nombre de collègues de leur droit de vote : électeurs non inscrits sur les listes électorales malgré des demandes de correctifs formulées en temps et en heure, identifiants de vote non reçus, problèmes d'accès au serveur de vote, fermetures des serveurs, temps de connexion très long, aucune prise en charge de la configuration des ordinateurs par l'administration départementale pour la mise en service des kiosques de vote...

Les sujets de contentieux sont multiples. Dans les écoles, l'engagement professionnel des enseignants qui travaillent sans relâche à faire progresser les élèves, à les aider à apprendre à grandir, à s'épanouir, à se développer, à vivre ensemble, est mis à mal. Le projet de 5 700 nouvelles suppressions de postes au budget 2012 vise entre autres les postes de RASED, de remplaçants, mais aussi la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, les effectifs de classe et la formation continue. Au final, ces nouvelles suppressions se font toujours au détriment des élèves les plus fragiles. Tout cela décourage les enseignants. Leurs conditions de travail se dégradent : manque de temps, effectifs chargés, sentiment de solitude, d'épuisement. Les tensions, voire les contentieux, se multiplient entre les familles et l'école : l'école semble devenir le réceptacle des difficultés sociales rencontrées par les familles. Les enseignants se sentent abandonnés, seuls pour faire face à des situations de plus en plus complexes qui réclameraient de la confiance, de la sérénité, de la reconnaissance et du soutien.

A cela s'ajoutent les projets de décret et d'arrêté relatifs à l'évaluation des enseignants lancé, une fois de plus, à la hussarde par le ministère et qui ne répondent pas aux principales critiques de l'inspection existante jugée par la plupart comme injuste, inefficace, artificielle, infantilisante... En Creuse, le SNUipp-FSU a réalisé une enquête qui confirme cet état des lieux. Nous vous avons également apporté les preuves de plusieurs cas d'injustice flagrants sur lesquels vous vous étiez engagé à agir mais sur lesquels rien n'a été fait. Nous vous demandons une fois encore la suppression de la note des barèmes. Le projet de réforme n'améliore aucunement le dispositif actuel. Au contraire, il est source d'arbitraire et de nouvelles inégalités : dimension formative absente, déroulement de carrière freiné, modalités d'avancement non transparente où l'ancienneté ne serait plus prise en compte, poids hiérarchique renforcé. Ce projet aurait des conséquences financières négatives pour les enseignants dont le pouvoir d'achat ne cesse de baisser avec le gel de la valeur du point d'indice, l'augmentation du taux de pension et l'introduction d'un (voire deux) jours de carence. La France est le seul pays de l'OCDE où le salaire moyen des enseignants a baissé ces 10 dernières années.

Nous demandons le retrait de ce projet et le courrier du SNUipp-FSU envoyé le 9 novembre dernier au ministre de l'Éducation nationale pour demander une revalorisation pour tous les enseignants reste plus que jamais d'actualité. Il propose d'ailleurs très concrètement des leviers d'actions pour améliorer la reconnaissance salariale des enseignants.

De même, malgré une première réponse financière, le conflit reste ouvert sur la direction d'école et son fonctionnement : alourdissement de la charge de travail, manque de temps de décharge, disparition de l'aide administrative aux effets désastreux dans nos petites écoles. Nous réitérons nationalement comme départementalement notre demande d'ouverture de véritables négociations sur ce sujet, les groupes de travail et les déclarations d'intentions ne constituent pas des réponses.

C'est pour toutes ces raisons (suppressions de postes, salaires, conditions de travail, réforme de l'évaluation) que nous avons appelé à une journée de mobilisation interprofessionnelle ce 13 décembre mais aussi à une journée d'action spécifique « Éducation Nationale » le 15 décembre et que nous serons en grève pour défendre l'école, ses élèves et ses personnels. **Nous avons également déposé un préavis départemental compte tenu de l'absence de négociations et d'avancées concrètes pour les personnels sur des sujets départementaux.** Dans les mois à venir, nous allons continuer de mobiliser la communauté éducative pour que l'école soit le lieu où il fait bon apprendre et vivre pour tous les élèves et où il fait bon travailler pour les enseignants.

De ces 3 années où nous allons siéger en CAPD, nous attendons que cette instance ne soit pas qu'une chambre d'enregistrement et de constat des difficultés des personnels, mais un réel lieu de dialogue où des solutions sont trouvées et mises en application, où les dossiers sont traités en temps et en heure, un lieu de respect du paritarisme, de l'équité de traitement et de transparence, un lieu où les engagements pris sont ensuite tenus, un lieu où des avancées prenant en compte la réalité et la spécificité de la Creuse voient le jour pour les enseignants creusois .

Guéret, le 13 décembre 2011



Compte rendu de la CAPD du mardi 13 décembre

SNUipp-FSU 23

Cette CAPD s'est tenue suite à la demande du SNUipp-FSU 23 de ne pas traiter, comme le demandait l'administration, des situations relevant de la CAPD en dehors des instances paritaires. Le SNUipp-FSU 23 avait à ce titre envoyé le courrier ci-dessous à l'IA :

Guéret, le 18 novembre 2011

Objet : exeat ineat Mme X

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

En réponse à votre courriel en date du 15 novembre 2011 concernant la situation de Mme X, le SNUipp-FSU de la Creuse souhaite formuler les remarques suivantes :

- le SNUipp-FSU 23 est extrêmement inquiet face à la quasi-absence de mobilité des personnels du 1er degré de la Creuse et vous a régulièrement alerté sur cette situation,
- le SNUipp-FSU 23 est favorable à toutes les démarches qui pourraient permettre aux enseignants creusois d'accéder à leur droit à la mobilité comme les autres enseignants, dans le respect des règles définies et des instances départementales,
- le SNUipp-FSU 23 considère d'ailleurs que toutes les possibilités de mutations de nos collègues n'ont pas été exploitées pour permettre cette mobilité, le SNUipp-FSU 23 a fait et fera des propositions dans ce sens,
- le SNUipp-FSU 23 avait demandé dès la CAPD du 10 mai 2011 l'examen des demandes d'exeat vers les départements limitrophes de la Creuse autres que la Haute-Vienne (dont le Puy De Dôme) : demande que vous avez refusée. le SNUipp-FSU 23 a systématiquement renouvelé cette demande lors des CAPD suivantes sans obtenir l'examen de la situation des collègues concernés malgré les barèmes élevés des collègues concernés. Lors d'un entretien téléphonique durant le mois de septembre, nous vous avons interrogé sur la situation des collègues demandant le Puy De Dôme compte tenu des capacités d'intégration de ce département dont nous avaient fait part nos collègues du SNUipp-FSU 63 : vous n'avez pas souhaité donner suite.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que nous réjouir de votre volonté d'examiner la situation de nos collègues. C'est pourquoi le SNUipp-FSU 23 vous demande de bien vouloir réunir la CAPD de la Creuse afin d'examiner en toute transparence les demandes en souffrance.

Veillez recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, mes salutations distinguées.

1- Point sur les exeat-ineat - mobilité des personnels enseignants 1er degré

Maryse Pasquet donne la liste des ineat et exeat à ce jour.

L'IA présente la situation de Mme X, enseignante en Creuse en disponibilité pour suivre son conjoint nommé IEN dans le Puy-de-Dôme. L'IA indique que l'ineat a été prononcé par le Puy-de-Dôme.

5 collègues demandant le Puy-De-Dôme ont un barème supérieur à Mme X (214) : Sandrine Gorgeon demande à ce que Véronique Monnet (568), Amélie Dupic (402), Dominique Marinier (283), Virginie Longchambon (243), Marie Céline Serment (229) obtiennent également l'exeat vers ce département. Sandrine Gorgeon fait remarquer que le Puy-De-Dôme a prononcé plus de 4 ineat depuis le début de l'année et que, dans ces circonstances, en respectant le barème, 2 collègues creusois au moins auraient pu intégrer le Puy-De-Dôme : malheureusement, l'IA n'a jamais souhaité observer la situation des collègues creusois demandant le Puy-De-Dôme. Elle demande un vote pour l'exeat des 5 collègues concernés :

Vote : Pour : 5 (SNUIPP), Contre : 5 (Administration)

L'IA indique que le Puy-De-Dôme n'a donné un ineat qu'à Mme X et que le département ne prononcera pas d'autres intégrations. Il réprovoque « les pressions insupportables qu'il a subies » de responsables nationaux comme locaux, il juge les pratiques en cours non conformes, notamment les pressions au niveau national. Fabrice Couégnas indique qu'à ce jour, contrairement à ce qu'annonce l'IA, aucun ineat n'a été prononcé en CAPD pour Mme X dans le Puy de Dôme.

Pour l'exeat de Mme X :

Vote : Pour 5 (Administration) Contre 5 (SNUIPP)

Fabrice Couégnas explique que le SNUipp-FSU n'a jamais voté contre un exeat mais que les irrégularités dans ce dossier sont de nature à discréditer la transparence et l'équité de traitement qui doivent être les valeurs prises en compte dans ce dossier : compte tenu du nombre de collègues concernés par l'absence de mobilité cette situation est inacceptable.

2- Avancement des instituteurs - année civile 2012

Il reste 10 instituteurs dans le département (5 en activité, 1 en détachement et 4 en disponibilité) dont un est promu au mi-choix. 3 sont au 11ème échelon.

Compte tenu du nombre très restreint de collègues promouvables, aucune promotion autre qu'à l'ancienneté n'était possible. Le SNUipp-FSU 23 avait obtenu pour les promotions 2011 la possibilité d'ajouter des reliquats non utilisés et de les reporter sur l'année N+1 ainsi que de promouvoir des collègues à partir d'un contingent de 0,5.

Le collègue promuable est donc promu.

Sandrine Gorgeon demande combien de possibilités d'intégration dans le corps des PE par la liste d'aptitude sont attribuées à la Creuse cette année. L'IA indique qu'il n'a pas cette information.

Sandrine Gorgeon rappelle que le SNUipp-FSU demande l'avancement le plus rapide pour tous.

3- Situations diverses

Une demande de participation aux permutations ainsi qu'une demande de modification des vœux sont arrivées hors délais, après la clôture de la saisie des vœux.

Vote : contre 5 (Administration) ; abstention 5 (SNUipp-FSU)

Le SNUipp-FSU considère que d'autres collègues peuvent être dans la même situation et que l'ensemble des collègues doivent être étudiées à égalité de traitement.

L'IA ne souhaite pas répondre positivement à cette demande pour une question d'équité entre les enseignants.

Changements d'affectation :

Plusieurs personnes ont demandé un changement d'affectation dont 2 pour convenances personnelles.

Alain Favière demande à l'IA s'il souhaite mettre en place un mouvement complémentaire avec saisie de vœux et affectation au barème en cours d'année afin que l'ensemble des personnels soient à égalité de traitement. L'IA met la proposition aux voix :

Vote : pour : 5 (SNUipp-FSU); contre : 5 (administration)

L'IA décide donc de ne pas donner suite à ces demandes de réaffectation.

Seules 2 situations sont étudiées :

- l'une justifiée par une contre-indication médicale
- l'autre justifiée par des difficultés professionnelles sur un poste spécialisé

Ces deux personnes seront ré-affectées en conséquence.

Vote : pour : unanimité

Fabrice Couégnas demande des précisions sur le choix d'une brigade formation continue pour effectuer le remplacement sur un poste spécialisé. L'IA indique que ce choix était simplement provisoire en attendant la décision de la CAPD. Il indique être à la recherche d'un personnel pour occuper ce poste : le brigade formation continue sera informé de la poursuite ou non de ce remplacement avant la sortie (vendredi 16 décembre).

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 23 :

Fabrice COUEGNAS, Sandrine GORGEON, Christophe RUBY, Audrey BLE, Alain FAVIERE,
Lucile GUILLEMIN, Julien COLOMBEAU, Martine POLLI, Luc MARQUES, Françoise CHARRAT

SNUipp-FSU 23